



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Service Forêt et Développement  
Durable

Bureau des Milieux Naturels et de  
la Biodiversité

**Arrêté n° 1443 portant constitution  
du comité de pilotage local du site Natura 2000  
FR7210077 Barthes de l'Adour (zone de protection spéciale)**

**Le Préfet des Landes,**

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le code de l'environnement, et notamment le chapitre IV du titre Ier du livre IV Faune et flore, section Sites Natura 2000 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 Barthes de l'Adour (zone de protection spéciale FR7210077) ;

VU l'arrêté ministériel du 17 septembre 2008 portant désignation du préfet coordonnateur pour le site Natura 2000 Barthes de l'Adour (zone de protection spéciale FR7210077) ;

VU l'avis des services consultés ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Landes ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er** - Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Barthes de l'Adour (zone de protection spéciale FR7210077) , il est créé un comité de pilotage local composé comme suit :

.../...

Collectivités territoriales et leurs groupements :

- le président du Conseil Régional d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le président du Conseil Général des Landes, ou son représentant ;
- le président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- les maires des communes concernées, ou leurs représentants :

Département des Landes : Angoumé, Biarrotte, Biaudos, Candresse, Dax, Heugas, Hinx, Josse, Mées, Oeyreluy, Orist, Pey, Port-de-Lanne, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélémy, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Etienne-d'Orthe, Sainte-Marie-de-Gosse, Saubusse, Siest, Tercis-les-Bains, Téthieu, Yzosse ;

Département des Pyrénées-Atlantiques : Bardos, Guiche, Lahonce, Sames, Urcuit, Urt.

- Les présidents des groupements de collectivités territoriales concernés, ou leurs représentants :

Département des Landes :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dax,
- Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud,
- Communauté de Communes du Pays d'Orthe,
- Communauté de Communes du Seignanx,
- Pays Adour Landes Océanes,
- Institution Adour,
- Syndicat Mixte du Bas Adour,
- Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels,
- Syndicat Intercommunal des Chênaies et Peupleraies de l'Adour.

Département des Pyrénées-Atlantiques :

- Communauté de Communes Nive Adour,
- Communauté de Communes du Pays de Bidache.

.../...

Services et établissements publics de l'Etat :

- le préfet des Landes, préfet coordonnateur, ou son représentant ;
- le préfet des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer des Landes, ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes, ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le délégué régional Sud-Ouest de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ou son représentant ;
- la déléguée interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, ou son représentant ;
- la déléguée de rivages Aquitaine du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, ou son représentant ;
- le général commandant la région terre Sud-Ouest, ou son représentant ;
- le directeur du centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le directeur territorial Sud-Ouest de l'Office National des Forêts, ou son représentant ;
- le délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou son représentant.

Organisations socio-professionnelles, représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux, concessionnaires d'ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures :

- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, ou son représentant ;
- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le président de la Chambre d'Agriculture des Landes, ou son représentant ;
- le président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) des Landes, ou son représentant ;
- le président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs des Landes, ou son représentant ;

.../...

- le président du Mouvement de Défense des Exploitations Familiales des Landes, ou son représentant ;
- le président de la Fédération Départementale des Jeunes Agriculteurs, Mouvement de Défense des Exploitations Familiales des Landes, ou son représentant ;
- le président de la Coordination Rurale des Landes, ou son représentant ;
- le président de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Exploitations Agricoles des Landes, ou son représentant ;
- le directeur du Lycée Agricole de Dax – Oeyreluy, ou son représentant ;
- le président de l'Association Départementale des Poneys Landais, ou son représentant ;
- le président du Syndicat Interprofessionnel des Peupleraies d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le président du Syndicat de la Propriété Agricole des Landes, ou son représentant ;
- le président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le président des Jeunes Agriculteurs des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le président de Euskal Herribo Laborarien Batasuna (ELB), ou son représentant ;
- le président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, ou son représentant ;
- le président du Groupement de Productivité Forestière du Sud-Adour, ou son représentant ;
- le président de l'Union landaise des associations syndicales autorisées de défense contre les incendies et de remise en valeur de la forêt, ou son représentant ;
- le président du Syndicat des Etablissements Thermaux, ou son représentant ;
- le directeur de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Barthes d'Angoumé, ou son représentant ;
- le directeur de l'ASA des propriétaires des Barthes de Josse, ou son représentant ;
- le directeur de l'ASA des Barthes de Saubusse et Rivière, ou son représentant ;
- le directeur de l'ASA des Barthes de la rive droite de l'Adour, ou son représentant ;
- le directeur de l'ASA des Barthes de Saint-Etienne-d'Orthe, ou son représentant ;
- le directeur de l'ASA de Cansaoube, ou son représentant ;
- le directeur de l'ASA des Barthes de Sainte-Marie-de-Gosse, ou son représentant ;
- le président du Syndicat des Barthes de Heugas, ou son représentant ;
- le président du Syndicat des Barthes de Peybagat, ou son représentant ;
- le président de l'Association Foncière de Pey, ou son représentant ;
- le président du Syndicat des Barthes de Port-de-Lanne, ou son représentant ;

.../...

- le président du Syndicat des Barthes de Nassuts, ou son représentant ;
- le président du Syndicat des Barthes à foin de Tercis, ou son représentant ;
- le président du Syndicat des grandes prairies de Téthieu, ou son représentant ;
- le président de l'Association Foncière de Mées, ou son représentant ;
- le président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM), ou son représentant ;
- le directeur de la Société des Autoroutes du Sud de la France, ou son représentant ;
- le directeur régional de la Société Réseau Ferré de France, ou son représentant ;
- le directeur de la Société Total Infrastructures Gaz France (TIGF), ou son représentant.

Associations, usagers :

- le président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, ou son représentant ;
- le président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le président de l'Association Landaise des Chasseurs de Gibier d'Eau, ou son représentant ;
- le président de la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant ;
- le président de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant ;
- le président de l'Association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versant côtier, ou son représentant ;
- le président du Comité Départemental du Tourisme des Landes, ou son représentant ;
- le président du Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- la présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes, ou son représentant ;
- le président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant ;
- le président du Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le président de l'Association Landes Nature, ou son représentant ;
- le président de l'Association Barthes Nature, ou son représentant ;
- le président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx Adour, ou son représentant ;

.../...

- le président de la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, Association des Landes (SEPANSO-LANDES), ou son représentant ;
- le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Délégation Aquitaine, ou son représentant ;
- le président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le président de la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) Pays Basque, ou son représentant.

Personnalités qualifiées :

- le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le directeur du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, ou son représentant ;

**Article 2** – Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet, ou son représentant.

**Article 3** – Le comité se réunit à l'initiative du président ou, le cas échéant, du préfet.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte réunie à l'initiative du président, lequel en rendra compte en séance plénière.

Le comité peut appeler à titre consultatif et pour des questions déterminées des personnalités ou des représentants d'organismes qualifiés susceptibles de l'éclairer.

**Article 4** – Les secrétaires généraux des préfectures des Landes et des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Mont-de-Marsan le **15 novembre 2010**.

Le préfet,

**Evence RICHARD**